

Fiche technique

Antigum

Nettoyant chewing-gum

Produit destiné à éliminer les chewing-gums. S'utilise sur les supports peu fragiles tels que pierres, béton, briques, mais est à proscrire sur les surfaces fragiles comme les tissus, plastiques, Il opère par action chimique, rendant les chewing-gums friables et facilement éliminables à la haute pression ou à la spatule.

Mode d'emploi

Pulvériser sur le chewing-gum. Laisser agir 30 minutes. Enlever à la haute pression. Renouveler éventuellement l'opération.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5 L

Données techniques

- Aspect : liquide limpide - Densité: 0,82 - 0,84

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Stockage

Stocker à l'abri de source de chaleur trop importante.

Sécurité selon FDS

Liquide inflammable, Catégorie 3. Toxicité aiguë par inhalation, Catégorie 4. Irritation cutanée, Catégorie 2. Irritation oculaire, Catégorie 2. Toxicité pour certains organes cibles, Catégorie 3. Toxicité pour certains organes cibles, Catégorie 3. Toxicité pour certains organes cibles, Catégorie 2. Danger par aspiration, Catégorie 1. Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical. Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.
Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies

à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

31-10-2017 Ind. 9





